



MAI 2018

LA LETTRE DU SCoT
N°2

Centre  Ardèche
SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale Centre Ardèche
L'Outil qui dessine l'avenir de votre territoire !



LE MOT DU PRÉSIDENT

Le Syndicat Mixte Centre Ardèche s'est engagé dans une démarche de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) dans la continuité de ses ambitions : donner les moyens au Centre Ardèche de se développer et offrir à la population une qualité de vie pour aujourd'hui et pour demain.

Nous sommes à présent dans une phase stratégique pour le projet. Après avoir révélé les forces et les faiblesses du territoire, mis en avant la pluralité des contraintes qui s'imposent à nous, nous avons aujourd'hui sous nos yeux l'ensemble des opportunités de développement.

Il s'agit désormais de s'engager, avec l'équipe politique du SCoT, dans l'édification d'un projet ambitieux pour l'avenir du Centre Ardèche. Et nous avons la volonté assumée d'associer pleinement l'ensemble des acteurs qui participent au dynamisme, à la vie de ce territoire : habitants, entreprises, partenaires institutionnels, associations sont conviés à prendre pleinement part à la dynamique du projet.

En espérant vous retrouvez nombreux pour décider, ensemble, du futur aménagement de notre territoire !

Jacques MERCHAT, Président du SyMCA

LE SCoT, UN DOCUMENT ESSENTIEL À TOUS

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) vise à mettre en adéquation les politiques en matière d'urbanisme, d'environnement, d'économie, d'habitat, de grands équipements et de déplacements dans le respect des principes du développement durable : principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ; principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ; principe de respect de l'environnement.

Sa mission est de définir les grandes orientations d'organisation de l'espace qui guideront le territoire vers un développement harmonieux, qualitatif et durable pour les vingt prochaines années.

C'est un document d'urbanisme qui met en cohérence l'ensemble des documents sectoriels communaux et intercommunaux : Plan Local d'Urbanisme (PLU), Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), Carte Communale (CC), Plan Local de l'Habitat (PLH), Plan de Déplacements Urbains (PDU).



Le territoire du Schéma de Cohérence Territoriale Centre Ardèche depuis le 1er janvier 2017. 84 communes, 3 Intercommunalités.



63 090
habitants

3
intercommunalités

134 240 ha
superficie

UNE BASE DE TRAVAIL SOLIDE

Aujourd'hui le Diagnostic du Territoire et l'analyse de l'Etat Initial de l'Environnement ont été réalisés par les services du Syndicat Mixte. Ils permettent, thématique par thématique (démographie, déplacements, ressource en eau, économie...), de dresser un bilan des dynamiques à l'oeuvre sur le territoire centre ardéchois. L'ensemble des défis à relever est mis en avant dans cette première étape de la démarche SCoT.

Ce travail sera le support de la construction du projet politique du SCoT (Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)).

UNE CONCERTATION ÉLARGIE

En ce début d'année ont été organisées quatre réunions territoriales, les 15 et 22 mars, en divers lieux du territoire (Dunière, Rompon, Lamastre, Le Cheylard) afin de partager les constats et les enjeux du territoire avec l'ensemble des élus et techniciens du Centre Ardèche. Une réunion s'est également tenue, à Saint Priest le 6 avril, à destination des Personnes Publiques Associées : tous les partenaires institutionnels du SCoT (PNR, CAUE, DDT, Département...).

Cette volonté d'associer largement élus et acteurs du territoire rejoint la démarche entreprise depuis le lancement du SCoT : construire un projet partagé par tous.

Depuis la délibération de prescription du SCoT le 15 octobre 2015, près d'une vingtaine de réunions d'informations ont été menées pour sensibiliser à la démarche.

Plus de renseignements sur
www.scot-centreardeche.fr

DES ACTIONS TRANSVERSALES

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Par l'analyse du territoire et dans un contexte de modification du climat, le territoire du Centre Ardèche apparaît vulnérable. Dans l'objectif de développer un urbanisme qui anticipe les effets de ces changements et qui adapte ses pratiques, le Centre Ardèche a été lauréat de l'Appel à Projet « Climat : mon territoire est-il concerné? » lancé par Auvergne Rhône-Alpes Energie Environnement (AURAE) pour être accompagné sur ce volet thématique.

UN PLAN DE PAYSAGE PARTENARIAL

Afin de mieux appréhender la question de la mise en valeur du paysage et sa prise en compte dans le SCoT, un Plan de Paysage a été élaboré en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche et le SCoT de l'Ardèche Méridionale. Des objectifs de qualité paysagère ont été définis et seront intégrés dans le SCoT Centre Ardèche.

TERRITOIRES DE FAIBLE DENSITÉ

Egalement en partenariat avec le PNR des Monts d'Ardèche et le SCoT de l'Ardèche Méridionale, une mission de prospective territoriale a été menée en 2017 pour envisager le devenir des territoires de faible densité à l'horizon 2040, notamment les « futurs possibles » pour le Centre Ardèche.

BIEN-ÊTRE TERRITORIAL

Il est aujourd'hui reconnu, notamment avec le concept de développement durable, que les choix de planification et d'aménagement du territoire influencent la santé, la qualité de vie et le bien-être des populations. En 2016 et 2017, une étude a été menée en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé, afin de mieux cerner les liens existants entre les déterminants de santé et les différentes dimensions de l'aménagement du territoire. L'objectif étant d'aider à la prise de décisions dans le cadre du SCoT.

LE SCOT : UN PROJET POLITIQUE FORMALISÉ DANS 3 DOCUMENTS

Rapport de Présentation	Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)	Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)
<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic du territoire : identification des enjeux et des besoins <p>étape actuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Justification des choix • Evaluation Environnementale 	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet pour l'aménagement du territoire pour 2040 <p>2018</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Fixe les « règles du jeu » : traduction réglementaire des choix d'aménagement <p>2019</p>

UNE ÉQUIPE POLITIQUE À VOTRE ÉCOUTE

Le Syndicat Mixte Centre Ardèche, structure porteuse du SCOT, est composé de 31 élus représentant les trois intercommunalités du territoire et qui comptabilisent 84 communes. Il est piloté par un Bureau, composé d'un Président, Jacques MERCHAT, 5 Vice-Présidents et de 6 autres membres élus du territoire.



Le Comité de pilotage SCOT. Président et Vice-Présidents du Syndicat.

De gauche à droite : François VEYREINC (Lyas), Brigitte MOREL (Saint-Agrève), Jacques MERCHAT (Saint Priest), Jacky CHOSSON (Lamastre), Nathalie Malet-Torres (Saint-Etienne-de-Serre), Alain SALLIER (Chalencon).

UNE ÉQUIPE TECHNIQUE À VOTRE SERVICE

L'équipe technique du SCOT Centre Ardèche est composée de quatre personnes : Une directrice/cheffe de projet SCOT (Bénédicte POPIN), deux chargés de mission (Béatrice FRASSON-MARIN, Valentin RABIER) et une assistante administrative (Christine MAISONNEUVE).

ZOOM SUR

SOIREE CITOYENNE, le 28 juin à 18h

Parce que l'avenir du territoire est l'intérêt de tous, les élus du SCOT vous invitent à une soirée de présentation, d'échanges et de débats sur la démarche de SCOT.

Elle aura lieu au Château du Bousquet, inscrit au titre des Monuments Historiques, à Saint Laurent du Pape le 28 juin 2018 à 18h.

Une «boite à idée» est mise à votre disposition pour toutes remarques sur www.scot-centreardeche.fr

Un registre de concertation est également à la disposition de tous au sein de chacun des sièges des trois intercommunalités composant le territoire du SCOT Centre Ardèche : Communauté d'Agglomération de Privas Centre Ardèche, Communautés de Communes Val'Eyrieux et Lamastre.